



RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2022

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 177.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2022 déposé à la séance extraordinaire du conseil municipal du 19 juin 2023.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2022 nous indiquent que les revenus de fonctionnement et d'investissement ont été de 4 014 289 \$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) totalisent un montant de 4 158 406 \$ engageant un déficit de fonctionnement de 144 117 \$. Toutefois, en tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissements, financement à long terme, remboursement de la dette, affectations), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 157 220 \$.

La dette à long terme pour sa part s'élève au 31 décembre 2022 à 7 809 806 \$ comparativement à 3 632 380 \$ au 31 décembre 2021. La variation provient des projets de la Caserne d'incendie et des rangs Bellevue et Société Est, qui n'avaient pas généré d'emprunts à long terme au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 504 038 \$ comparativement à 466 372 \$ au 31 décembre 2021. Les surplus accumulés de toute nature (affectés, non affectés et réserves) sont maintenant de 1 083 551 \$.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2022 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Serge Desjardins, de la firme Malette. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal (Référence rapport financier page S45). À ce titre, le maire a reçu 12 496 \$ en rémunération et 6 248 \$ en allocation de dépenses. S'ajoutent le salaire versé par la MRC des Basques de 2 282 \$ et son allocation de dépenses de 1 141 \$.

Le maire suppléant a reçu 4 448 \$ en rémunération et 2 222 \$ en allocation de dépenses. Enfin, les conseillers ont reçu en 2022 un montant de 4 309 \$ en rémunération et de 2 155 \$ en allocation de dépenses.

INVESTISSEMENTS MAJEURS ET PROJETS SPÉCIAUX

De plus, la municipalité a réalisé des investissements en immobilisations pour un montant de 300 662 \$ comparativement à 4 598 192 \$ l'année précédente. Les plus importantes dépenses concernent les projets suivants :

- Réfection et construction neuve du garage municipal (141 630 \$)
- Acquisition du tracteur FARMALL (51 444 \$)
- Acquisition du souffleur VOHL (31 496 \$)
- Acquisition de pinces de désincarcération et boyaux d'arrosage (30 753 \$)
- Acquisition d'une gratte sens-unique (9 554 \$)
- Acquisition de deux frigos au Centre sportif Jean-Claude Bélisle (8 925 \$)
- Stabilisation des berges (5 617 \$)
- Réfection des rangs Bellevue et Société Est (3 782 \$)
- Acquisition d'une laveuse à pression (1 349 \$)

Voici donc en quelques pages les faits saillants du dernier rapport financier.

Jean-Claude Malenfant
Maire